

Liste des terrains faisant l'objet d'un arrêté municipal dans le cas de l'Art 62 des RG



Du 4 Février 2026

GARD

- ▶ ST JULIEN DU PEYROLAS : stade municipal du 12/12 au 06.02.26
- ▶ AIGUES VIVES : stade du Poujolas du 30.01 au 04.02.26
- ▶ VERGEZE : stade Diagana du 03.02 au 05.02.26
- ▶ US GARONS : 2 stades Joseph ZANON du mercredi 4 au vendredi 4 Février Inclus.
- ▶ CHAMBORIGAUD : terrain municipal à compter du 04.02.2026 jusqu'à la fin du WEEK END.
- ▶ ST AMBROIX : stade municipal du 04.02.2026 au jeudi 5 Février 2026 à 12H00
- ▶ TARASCON : stade municipal du 04.02.2026 de 13H00 à 23H30.
- ▶

SOYEZ VIGILANTS certaines rencontres ont des terrains de repli !! Consulter l'agenda sur le site du District.

Mise à jour le 04/02/2026 17:23